Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_006_2-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 19 FÉVRIER 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 14 février 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 14 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué David MAILLARD, Catherine REHEL, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marc PRIOL, Marilyne CHOUX, Tiphaine MEHEUST, Adrien BOUDET et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux
Etaient absents	Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES et Frédéric GASREL
Pouvoirs	Marylène BERHAULT donne pouvoir à Patricia BOUGAULT, Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Hubert GUERIN et Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND
	Secrétaire de séance : Adrien BOUDET

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2026-006
Objet : Budget principal – Budget primitif 2026	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-003 relative au débat d'orientations budgétaires 2026,

Vu l'envoi du projet de budget le 6 février 2026,

Vu l'avis de la Commission finances réunie le 17 février 2026,

Madame la Maire présente le Budget primitif 2026 de la commune de Caulnes soumis à l'approbation du Conseil municipal conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif de la commune de Caulnes se décompose comme suit :

- une section de fonctionnement équilibrée à 2 484 425 € en recettes et dépenses,
- une section d'investissement équilibrée à 3 371 302,56 € en recettes et en dépenses.

Les hypothèses pour l'élaboration de ce budget sont principalement les suivantes :

Dépenses :

- Prudence liée au contexte d'incertitude sur la capacité de l'Etat à réduire la dette publique française et aux évolutions des conflits internationaux,
- Masse salariale :
  - Augmentation du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de +3 points au 1er janvier 2026 : Coût estimé à +14 000 €,
  - Apprenti en année pleine (salaire + coût formation) : +12 300 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_006_2-DE

    - Rémunération des agents recenseurs : +7 000 €
    - Remplacement agent France services-Agence postale communale : +16 000 €
- Augmentation des polices d'assurance (+15 000 €),
- Prestation de service du restaurant scolaire,

Recettes :

- Loi de finances 2026 :
    - Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
    - Revalorisation forfaitaire de +0,8% des Valeurs Locatives Cadastrales (VLC), qui sont la base de calcul de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La hausse du produit de la fiscalité est estimée à +5 400 € en 2026,
- Intégration des loyers des cellules commerciales et des nouveaux logements : +34 000 €,
- Augmentation de la participation de l'Etat dans le cadre de France services : +5 000 €
- Prise en charge des coûts de formation pour l'apprenti et d'une partie du salaire du maitre d'apprentissage : +8 400 €,
- Dotation de l'Etat pour le recensement : +4 500 €,
- Prestation de service du restaurant scolaire.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 3 371 302,59 € et sont les suivantes :

- Concrétisation des projets engagés depuis le début du mandat (construction de l'extension de l'école et du restaurant scolaire, transformation et extension de l'ancienne Mairie et du bureau de Poste, requalification de la rue du Bois, viabilisation de l'extension du lotissement des Champs, aménagement progressif du centre-bourg).

- Education :
    - Rénovation de l'école élémentaire : 1 247 500 €
- Habitat-Commerce :
    - Transformation et extension de l'ancienne Mairie et bureau de Poste : 206 000 €
- Aménagement des espaces publics, voirie, chemins et réseaux :
    - Aménagement progressif du centre-bourg : 47 000 €
    - Voirie (dont rue du Bois) : 136 000 €
    - Chemins : 80 000 €
    - Cimetière : 8 000 €
    - Eclairage public : 2 000 €
- Sport, culture et loisirs :
    - Terrain de football : 34 000 €
    - Illuminations de noël : 5 000 €
    - Bâtiments : 3 595 €
- Moyens généraux :
    - Bâtiments communaux : 24 000 €
    - Véhicules, matériel : 6 000 €
- Opérations financières :
    - Remboursement d'emprunt et opérations financières : 365 000 €
    - Remboursement d'avance : 4 500 €
- Report du déficit de l'exercice 2025 : 1 067 927,35 €

La section d'investissement est équilibrée grâce à des recettes composées à 46 % par de l'autofinancement, à 33 % par des subventions et à 21 % par un emprunt d'équilibre.

Subventions d'investissement prévues dans le Budget primitif :

- Etat : 208 000 €
- Région : 120 000 €
- Département : 28 000 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_006_2-DE

- LEADER : 100 000 €
- Dinan Agglomération - fonds de concours : 62 500 €
- Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 22 : 63 000 €

Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 2 484 425 €, selon le détail suivant :

Section de fonctionnement		
Chapitre	**DÉPENSES**	
011	Charges à caractère général	648 450 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	991 600 €
014	Atténuations de produits	1 800 €
023	Virement à la section d'investissement	476 455 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000 €
65	Autres charges de gestion courante	112 520 €
66	Charges financières	172 000 €
67	Charges exceptionnelles	100 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500 €
TOTAL		**2 484 425 €**
Chapitre	**RECETTES**	
013	Atténuation de charges	11 500 €
70	Produits des services, du domaine et vente	254 275 €
731	Fiscalité locale	762 500 €
73	Impôts et taxes	281 500 €
74	Dotations, subventions et participations	1 090 500 €
75	Autres produits de gestion courante	80 850 €
77	Produits exceptionnels	3 300 €
TOTAL		**2 484 425 €**

Le budget est équilibré en section d'investissement à 3 371 302,56 €, selon le détail suivant :

Section d'investissement				
Opération	**DÉPENSES**	**Restes à réaliser**	**Proposition**	**Budget primitif total**
1	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 067 927,35 €	1 067 927,35 €
501	Education	137 735,13 €	1 110 500 €	1 248 235,13 €
502	Habitat, commerce	65 164,88 €	272 000 €	337 164,88 €
505	Aménagement des espaces publics, voirie, chemins et réseaux	2 880 €	273 000 €	275 880 €
503	Sport, culture et loisirs	2 095,20 €	40 500 €	42 595,20 €
504	Moyens généraux		30 000 €	30 000 €
OP	Opérations financières		369 500 €	369 500 €
TOTAL		**207 875,21 €**	**3 163 427,35 €**	**3 371 302,56 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_006_2-DE

Chapitre	RECETTES	Restes à réaliser	Proposition	Budget primitif total
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		992 162,97 €	992 162,97 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		496 000 €	496 000 €
13	Subventions d'investissement		612 000 €	612 000,00 €
16	Emprunt		710 184,59 €	710 184,59 €
21	Virement de la section de fonctionnement		476 455 €	476 455 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections		80 000 €	80 000 €
041	Opérations patrimoniales		4 500 €	4 500 €
TOTAL		**0,00 €**	**3 371 302,56 €**	**3 371 302,56 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPROUVE le Budget primitif 2026 de la commune au niveau :**
  - **Du chapitre pour la section de fonctionnement,**
  - **De l'opération pour la section d'investissement,**
- **PRÉCISE qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :**

Section	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 484 425 €	2 484 425 €
Section d'investissement	3 371 302,56 €	3 371 302,56 €

- **AUTORISE une fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des crédits de chaque chapitre (à l'exception du chapitre 012 – Charges de personnel),**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 7 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

